



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/30

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention maîtrise foncière avec la commune de Treize-Vents et la communauté de communes du Pays de Mortagne

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu l'arrêté de la ministre du logement et de l'habitat durable du 28 novembre 2016 portant renouvellement du mandat de M. Guillaume JEAN, Directeur Général de l'Etablissement public foncier de la Vendée, nommé à cette fonction par arrêté en date du 21 juillet 2010,

Vu la décision du Directeur Général n°2020/05 du 24 février 2020 relative à la nécessité de prévenir le risque de conflit d'intérêts étant susceptible d'intervenir dans l'accomplissement de ses missions envers les collectivités dont il est élu,

Vu la décision du directeur Général n°2020/28 du 1^{er} juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent Delfaud, Responsable Opérationnel

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de requalifier l'ilot Bel Air approuvée par le Conseil d'Administration du 15 juin 2017,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Treize-Vents, la communauté de communes du Pays de Mortagne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la requalification de l'ilot Bel Air,
- Mandate Monsieur Laurent DELFAUD, Responsable Opérationnel, pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Valentin JOSSE Signé par Valentin JOSSE
Signé et certifié par yousign

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ